

Affaire suivie par : La Principale
Tél : 04 43 84 00 80
107, route de Taninges
74100 VETRAZ-MONTHOUX

Vetraz Monthoux, le 3 juillet 2026
La principale, Mme BOISIER
A
Mesdames et Messieurs
Les parents d'élèves de 6^{ème}

Objet : : Organisation et modalités de la rentrée 2026

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire sera organisée selon le calendrier national le Mardi 1er septembre 2026.
J'accueillerai vos enfants au côté de Mme Perrière-Colloud, principale adjointe, Mme Fontaine, secrétaire générale, et les équipes éducatives.

A travers ce courrier je vous communique les consignes de préparation de la rentrée établies en équipe de direction et avec le conseil pédagogique. Ces modalités ont été échangées aux conseils d'administration du 9 juin et du 2 juillet.

➤ **L'organisation de la rentrée des élèves** se déroulera selon les dates et les horaires suivants :
La journée du mardi 1^{er} septembre sera consacrée à la rentrée des élèves de 6^e. Nous accueillerons vos enfants à 8h. Ils seront pris en charge jusqu'à 15h30. Les élèves inscrits demi-pensionnaires prendront leur repas au collège.

Les élèves de 3^e rentreront le mardi 1^{er} septembre à 14h et seront pris en charge jusqu'à 17h.
Le mardi 1^{er} septembre les élèves de 5^e et 4^e ne seront pas accueillis. Ils feront leur rentrée le mercredi 2 septembre à 8h et jusqu'à 12h30.

Le mercredi 2 septembre les élèves de 6^e et 3^e seront libérés.

A compter du jeudi 3 septembre tous les élèves seront présents selon leur emploi du temps.

Le 1^{er} jour de rentrée les élèves seront pris en charge par le professeur principal et un autre professeur de la classe. Un temps pour initialiser les codes d'accès à l'ENT sera prévu et la présentation des applications numériques de travail. Il y aura une diffusion de matériel, de documents administratifs, éventuellement des manuels scolaires et l'explication des emplois du temps, du règlement intérieur et des différentes organisations.

➤ **La liste des fournitures scolaires** : vous a été donnée lors du dépôt du dossier d'inscription, et, est également à disposition sur la page d'accueil du site du collège :

<https://geline-vetrazmonthoux.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Il est indispensable que les élèves aient **un agenda pour noter leurs devoirs à faire**. Le cahier de textes en ligne de Pronote reste un outil support de vérification, car il peut ne pas être à jour immédiatement.

➤ **Pour le jour de la rentrée, les élèves doivent prévoir** un cartable avec une trousse complète, un agenda, un cahier de brouillon, une pochette avec quelques feuilles, un cadenas pour les demi-pensionnaires pour leurs casiers, l'attestation d'assurance.

Le jour de la rentrée, les élèves recevront leur carnet de liaison **avec des documents à votre destination à lire**, à conserver et à remplir pour certains avec un retour au professeur principal aux dates indiquées. Les demi-pensionnaires recevront leur badge pour accéder au restaurant scolaire.

Une pochette anti-onde sera également donnée à chaque élève pour ranger son téléphone avant l'entrée au collège.

Le jeudi 3 septembre, ils apporteront le matériel nécessaire selon leur emploi du temps.

➤ **Les emplois du temps seront provisoires jusqu'au 25 septembre.** A compter du 28 septembre, les emplois du temps définitifs seront fonctionnels. Pour les élèves demi-pensionnaires vous pourrez choisir votre forfait (DP 1jour, 2jours, 3jours, 4jours) entre le 28 et le 30 septembre. Un document à remplir en respectant la date de retour sera donné pour rendre actif le forfait de demi-pension choisi à compter du 5 octobre. Pendant la période des emplois du temps provisoires, et d'enregistrement de forfait demi-pension choisi, soit du 1^{er} septembre au 2 octobre tous les élèves demi-pensionnaires seront considérés DP4 comme indiqué dans le dossier d'inscription. Ce régime de demi-pension est placé dans un souci de prise en charge des élèves en toute sécurité sur la pause méridienne. Une régularisation financière sera opérée une fois le choix définitif du forfait de demi-pension qui apparaîtra dans la 1^{ère} facture de paiement de la restauration scolaire (fin octobre).

Pour les élèves de 6^e, durant tout le mois de septembre, ils seront considérés en régime de sortie réglementé. Ils suivront donc leur emploi du temps et aucune sortie ne sera autorisée même en cas d'absence de professeur. Le but étant de s'adapter au fonctionnement du collège, de mieux contrôler les sorties en permettant une prise en charge des élèves de 6^e en toute sécurité. Entre le 28 septembre et le 30 septembre, vous aurez à choisir le régime de sortie de votre enfant : autonomie ou réglementé. Un courrier sera remis à votre enfant dans ce cadre au moment des emplois du temps définitifs. Votre choix sera enregistré pour débiter le 5 octobre.

➤ **Vous trouverez ci-dessous la grille horaire du fonctionnement du collège afin que vous organisiez l'arrivée de votre enfant au collège pour qu'il soit à l'heure en cours**

La grille horaire suivante est également intégrée au règlement intérieur dans le carnet de liaison.

Une expérimentation sera menée sur l'année scolaire 2026/2027 **avec une durée de cours de 1h30** (*durée réelle 1h23*) pour faciliter les apprentissages, l'accompagnement des élèves et favoriser le climat scolaire. Les cours d'EPS resteront sur une durée de 2h pour tenir compte du temps de trajet vers les installations sportives et de passage au vestiaire et ainsi disposer de 1h30 de cours. Un bilan de cette expérimentation sera réalisé en cours d'année. Cette expérimentation a été validée au conseil d'administration du 9 juin.

HORAIRES DE COURS SAUF EPS			HORAIRES d'Ouverture du portail	HORAIRES de SONNERIE
CRENEAU 1	M1	8H00- 9h23	7h45-7h55	7h55
Pause		9h23-9h28		9h23
CRENEAU 2	M2	9h28-10h51	9h23-9h33	9h28
Récréation		10h51-11h05	10h51-11h05	10h51 11h05
CRENEAU 3	M3	11h07-12h30 <i>Le mardi temps de concertation Pédagogique pas de cours</i>	12h30-12h40	12h30
Pause méridienne				
CRENEAU 4	S1	14h-15h23	13h45-13h55	13h55
Récréation		15h23-15h35	15h23-15h35	15h23 15h35
CRENEAU 5	S2	15h37-17h00	17h	17h

HORAIRES COURS EPS		HORAIRES d'Ouverture du portail	HORAIRES de SONNERIE
CRENEAU 1	9h01-10h51	8h50-8h56	8h56
Récréation	10h51-11h05	10h51-11h05	10h51 11h05
CRENEAU2	11h05-12h55	12h55-13h00	12h55
Pause méridienne			
CRENEAU 3	14h-15h50	13h45-13h55	13h55
		15h50-16h	15h50

Le collège sera ouvert de 7h45 à 17h50 (17h pour la vie scolaire), sauf le mercredi 7h45-13h, les visiteurs doivent se présenter à l'interphone de l'entrée principale durant ces horaires et pour être enregistrés.

Les élèves doivent être dans la cour du collège à 7h50 et à 13h50.

Pendant la récréation aucun adulte extérieur, parents d'élèves compris, n'est autorisé à rentrer au collège sauf cas d'urgence.

Le mardi il n'y aura pas cours de 11h05 à 12h30 pour permettre un temps de travail pédagogique aux équipes. Nous organiserons une prise en charge adaptée avec des partenaires : atelier relaxation-gestion des émotions avec une infirmière de la Maison des Ados de Vetraz-Monthoux, des ateliers jeux de société et discussions encadrés par le service jeunesse de Vetraz-Monthoux.

La ponctualité constitue une obligation inscrite dans le règlement intérieur et une condition essentielle au bon déroulement des enseignements. Elle permet d'assurer un démarrage serein des cours, de préserver le temps d'apprentissage de l'ensemble de la classe et de garantir la continuité des apprentissages de chaque élève.

En conséquence, tout élève se présentant avec un retard supérieur à 15 minutes après le début du cours ne sera pas admis en classe. Il sera accueilli dans un espace dédié où un travail lui sera confié. Ce travail devra être réalisé et remis à l'enseignant concerné.

Les retards répétés, qu'ils interviennent en début de demi-journée ou lors des intercourrs, lorsqu'ils ne sont pas dûment justifiés, constituent un manquement aux obligations scolaires. Ils donneront lieu à des mesures éducatives pouvant aller de la punition scolaire à une sanction disciplinaire, conformément aux dispositions du règlement intérieur.

➤ **Mise en place du « Dispositif Portable en pause » à la rentrée 2026 :**

Dans le cadre d'une action conjointe de l'Académie de Grenoble et du Département de la Haute-Savoie, notre collège déploie à partir de la rentrée scolaire 2026-2027 le dispositif « Portable en pause », afin de favoriser la concentration, le bien-être et la qualité des relations entre élèves. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des orientations nationales sur l'usage responsable du numérique à l'école.

Un usage du téléphone strictement encadré :

Conformément au règlement intérieur, l'utilisation du téléphone portable reste interdite dans l'établissement. Dès leur entrée au collège, les élèves devront glisser leur téléphone éteint dans la pochette fournie gratuitement par le Département. La pochette sera verrouillée manuellement par l'élève à son arrivée. Le déverrouillage sera effectué par l'élève, uniquement aux bornes prévues à la sortie de l'établissement, sous la surveillance des personnels.

Le non-respect de ce règlement entraînera la confiscation de l'appareil, qui pourra être accompagnée d'une procédure disciplinaire. L'appareil sera alors placé au coffre, et restitué au responsable légal ou directement à l'élève à la fin des cours, de la demi-journée si l'élève est externe ou de la journée si l'élève est demi-pensionnaire. Si la pochette est oubliée le téléphone sera récupéré par un personnel à l'entrée et déposé dans une boîte spécifique placée dans un endroit sécurisé et restitué à la fin des cours à l'élève.

Des usages du téléphone essentiellement à des fins pédagogiques pourront être autorisés à la marge par le chef d'établissement, sous la supervision d'un encadrant (*sorties pédagogiques, voyages scolaires, enseignements adaptés, ...*)

Les élèves nécessitant leur téléphone pour des raisons médicales (*contrôle de glycémie...*) pourront le conserver en mode silencieux sur autorisation du chef d'établissement et selon le PAI ; ces situations seront identifiées sur Pronote.

Une pochette pour chaque élève : Chaque élève reçoit gratuitement une pochette personnelle au moment du déploiement du dispositif. Elle reste sa propriété pour toute sa scolarité dans le collège et devra être restituée en cas de départ. En cas de perte non justifiée, dégradation ou non-restitution, la pochette sera facturée 10 euros selon le tarif préconisé par le conseil départemental et voté au conseil d'administration du 9 juin 2026

Objectifs du dispositif : Cette mesure vise à : réduire les distractions liées à l'usage du téléphone en journée ; améliorer le climat scolaire et les relations entre élèves ; préparer les collégiens à un usage plus raisonné du numérique.

Nous comptons sur votre soutien et votre collaboration pour accompagner vos enfants dans cette démarche collective, pensée pour leur réussite et leur épanouissement.

➤ **Le règlement intérieur du collège :** Le règlement intérieur voté au conseil d'administration du 9 juin 2026 sera dans le carnet de liaison. Je vous invite à le lire avec vos enfants pour prendre connaissance des modalités du fonctionnement réglementaire du collège. Il doit également être signé car l'inscription au collège vaut adhésion et respect de son règlement intérieur.

➤ **Communication avec le collège et utilisation de l'ENT**

Le collège met à votre disposition son Environnement Numérique de Travail (ENT), accessible à l'adresse suivante : <https://geline-vetrazmonthoux.ent.auvergnerhonealpes.fr/>.

Les identifiants EduConnect nécessaires à son activation vous seront communiqués à la rentrée, par courrier électronique ainsi qu'en version papier. Une présentation de la procédure d'activation sera proposée lors de la réunion de rentrée et des informations complémentaires seront disponibles sur la page d'accueil de l'ENT.

L'ENT constitue l'outil privilégié pour suivre la scolarité de votre enfant. Depuis la rubrique Pronote, vous pourrez consulter notamment le cahier de textes, les évaluations, les résultats scolaires, l'assiduité, les observations, les éventuelles punitions ainsi que l'emploi du temps. Une présentation des principales fonctionnalités figure également dans le carnet de liaison. Le cahier de textes numérique complète l'agenda de l'élève, qui demeure le support de référence sur lequel celui-ci doit noter le travail demandé en classe.

Afin de favoriser une communication efficace avec les équipes du collège, plusieurs modalités sont à votre disposition. Vous pouvez solliciter un rendez-vous avec l'équipe de direction ou le conseiller principal d'éducation par téléphone, et utiliser le carnet de liaison pour prendre contact avec les enseignants. La messagerie de l'ENT permet également d'échanger avec les personnels de l'établissement. Selon la nature de votre demande, une réponse vous sera apportée par messagerie ou par téléphone. Les messages sont traités dans les meilleurs délais compatibles avec les contraintes de fonctionnement de l'établissement ; ils ne peuvent toutefois donner lieu à une réponse immédiate.

Les échanges entre les familles et les personnels du collège reposent sur des principes essentiels de respect mutuel, de courtoisie et de confiance. Ce climat de dialogue est indispensable pour accompagner efficacement chaque élève dans sa réussite scolaire.

Lorsqu'une difficulté relationnelle survient entre élèves, il est important d'en informer rapidement le conseiller principal d'éducation afin que la situation puisse être prise en charge dans le cadre des procédures éducatives de l'établissement. Afin de préserver un climat serein et sécurisé aux abords du collège, il est demandé aux parents de ne pas intervenir directement auprès d'autres élèves.

La réussite de votre enfant repose sur une coopération étroite entre les familles et les équipes éducatives. C'est dans un esprit de dialogue, d'écoute et de confiance que nous construirons ensemble son parcours scolaire et son épanouissement en tant que futur citoyen.

Enfin, pour garantir la sécurité de tous, l'accès à l'établissement est soumis aux consignes du plan Vigipirate. Toute visite doit être annoncée et validée par l'établissement. En dehors des horaires et modalités prévues, les parents sont invités à se présenter à l'accueil et à ne pas entrer dans le collège ou accompagner les flux d'élèves sans autorisation préalable

➤ **Réunion parents de rentrée :**

Le mardi 1^{er} septembre nous organiserons une journée d'accueil spécifique des parents de 6^{ème} selon le planning suivant :

- **De 8h à 8h30 : accueil de vos enfants dans la cour** où vous pouvez être présents, sans autorisation de faire des photos ou des vidéos.
- **de 8h30 à 10h30 : une réunion plénière avec la direction et les services en salle polyvalente :** présentation du fonctionnement du collège, des services, des échéances de l'année de 6^{ème}, des applications numériques de communication et de suivi scolaire.
- **de 10h30 à 12h30 : visite du collège et activation des codes EduConnect** pour accéder aux applications numériques.
- **de 12h30 à 13h30 : repas possible au collège sur inscription** en remplissant le coupon réponse ci-joint à retourner avant le 24 août au collège par mail : ce.0741835t@ac-grenoble.fr, par voie postale, ou directement dans la boîte aux lettres du collège. Le repas sera au tarif de 7,55€ pour les adultes et 5,05€ pour l'élève externe. Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de « agent comptable du collège de la Géline » ou en espèces le jour même (*venir avec l'appoint*).
- **de 13h45 à 15h30 : Conférence débat sur l'Adolescent**, son rythme de vie, la place des écrans, les conduites à risques, avec nos partenaires : intervenants de la Maison des Ados de Vétraz-Monthoux et le pôle parentalité de la fondation Cognacq-Jay d'Annemasse, ainsi qu'une présentation du service jeunesse de Vétraz-Monthoux. Votre enfant arrive au collège, des changements vont rapidement s'observer en quelques semaines dans son comportement en lien avec sa vie de collégien et nous souhaitons vous apporter des informations pour appréhender et anticiper son accompagnement car un élève de 6^e est encore « petit » et ne peut pas devenir autonome sans encadrement partagé entre sa vie au collège et sa vie familiale.

Nous vous invitons à participer à cette journée de découverte du collège et de coéducation avec nous et nos partenaires de manière à connaître et échanger sur le fonctionnement du collège, les apprentissages dans l'intérêt du suivi scolaire de votre enfant et de sa réussite.

➤ **Je vous précise que le collège reste un lieu de travail et de vie sociale.**

Les équipes du collège sont pleinement mobilisées pour accompagner chaque élève dans la construction de son parcours et favoriser sa réussite scolaire, son épanouissement personnel ainsi que son développement en tant que citoyen. Cet accompagnement s'inscrit dans un cadre fondé sur le respect des personnes, des règles de vie collective, des locaux et du matériel mis à disposition de tous. Il implique également l'engagement de chaque élève dans ses apprentissages, par son travail, son assiduité et son implication dans la vie de l'établissement.

Les élèves ont la chance d'évoluer dans un collège neuf, offrant des conditions d'accueil et de travail de qualité. Il appartient à chacun de contribuer à la préservation de ce cadre de vie, afin que tous puissent bénéficier durablement d'un environnement propice aux apprentissages.

La réussite des élèves repose sur une coopération étroite entre les familles et l'établissement. Votre implication constitue un facteur essentiel d'accompagnement et de réussite. Nous vous invitons à consulter régulièrement le carnet de liaison ainsi que l'ENT, qui constituent les principaux supports d'information et de com-

munication entre le collège et les familles. Vous y retrouverez les informations relatives à la scolarité de votre enfant, les actualités de l'établissement ainsi que les dates des différentes réunions et rencontres. Lorsque la situation le nécessite, les équipes éducatives prendront naturellement contact avec vous afin d'échanger sur les réussites de votre enfant comme sur les éventuelles difficultés rencontrées, et de rechercher ensemble les réponses les plus adaptées. Convaincus que le dialogue, l'écoute et la confiance réciproque sont les fondements d'une collaboration efficace, nous souhaitons construire avec chaque famille un partenariat durable, au service de la réussite, du bien-être et de l'épanouissement de tous les élèves.

Je vous souhaite, au nom de l'équipe éducative, une bonne installation avec vos enfants au collège.

Dans l'attente de vous rencontrer à la rentrée, je vous souhaite de bonnes vacances.

Recevez Madame, Monsieur mes sincères salutations.

La Principale, Mme BOISIER



✂

COUPON REPONSE A RENDRE AU COLLEGE AVANT LE 24 AOUT 2026 POUR LE REPAS AU COLLEGE le 1^{er} septembre (Les 2 parents peuvent s'inscrire)

(par mail : ce.0741835t@ac-grenoble.fr, par voie postale, ou directement dans la boîte aux lettres du collège)

Je soussigné M- Mme responsable légal
de l'élève arrivant en 6^{ème} au collège de la Geline de
Vetraz-Monthoux au 1^{er} septembre 2026.

Cochez les repas souhaités :

- ☐ Elève inscrit demi-pensionnaire
- ☐ Elève externe au tarif de 5,05€
- ☐ Parent1 au tarif de 7.55€
- ☐ Parent2 au tarif de 7.55€

Je règle le montant des repas ☐ par chèque ☐ en espèces le 1^{er} septembre

A..... Le

Signature du responsable légal